

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION C C A S DU LUNDI 03 JUILLET 2023 A 17 HEURES 30

**Présents : Mesdames TEISSEIRE / VALLOGNES / ETRE
Messieurs RUIS / COMBARNOUS / BROUZET
Procuration de M CHAPLIN A M BROUZET
Procuration de Mme BOUCHERON A M BROUZET
Procuration de Mme HUGUET A MME TEISSEIRE
Absents : Mmes DELANNOY et BOUCHERON / Messieurs CHAPLIN
Secrétaire de Séance : Mme TEISSEIRE ALEXANDRA**

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut librement délibérer sur les points de l'ordre du jour. La séance débute à 17 h 30 mn

***Le procès-verbal de la séance du 05 AVRIL 2023
est approuvé à l'unanimité des membres présents.***

1/ CHANGEMENT TARIF REDUIT – REPAS RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Vice-Président du CCAS de la Commune rappelle aux membres présents que considérant le coût de l'énergie et de l'inflation impactant le prix du repas au restaurant scolaire, il convient à présent de fixer un nouveau tarif aidé.

Il précise aussi que le CCAS prend en charge une partie du repas pour les foyers en difficulté.

Le tarif réduit est actuellement fixé à 3.10 € et destiné aux familles bénéficiant de cette aide. Il convient maintenant de répercuter cette hausse en proposant aux membres de la commission de porter le prix à 3,30 € à compter du 1^{er} septembre 2023.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Où l'exposé de son Vice-Président - Après en avoir délibéré
A l'unanimité**

**FIXE LE PRIX DU TARIF AIDE – REPAS RESTAURANT SCOLAIRE A 3,30 € A
COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023**

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE,
LA SEANCE EST LEVEE A 17 HEURES 40**